

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1028

Rubrik: ici et là

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pauvre poisson...

Figurez-vous que l'un des personnages du roman que je suis en train d'écrire a imaginé, Dieu seul sait pourquoi, de s'intéresser à l'instinct des animaux, notamment des cigognes, des abeilles et des poissons... Moi très ennuyé, car j'ignore tout de la question ! J'ai donc ouvert le livre de Karl von Frisch, prix Nobel, *le Professeur aux abeilles* — son autobiographie. Et je suis tombé sur un passage très intéressant, où il raconte comment, désireux de savoir si les poissons sont sensibles aux couleurs, il a procédé à l'expérience suivante: on présente au poisson-cobaye un godet de couleur bleue, vide, et tout de suite après on lui donne de la nourriture; puis on lui présente un godet rouge, et tout de suite après on lui donne un léger coup de baguette. Très vite, le poisson comprend — et dès qu'il voit le godet rouge, il prend ses jambes à son cou (si j'ose dire).

...Malheureusement, il ne semble pas que MM. Busch, Saddam Hussein, Shamir et Arafat soient parvenus à un niveau de

développement aussi remarquable... Après tout, peut-être sont-ils daltoniens. Les considérations qui précèdent me ramènent tout naturellement au livre de François Masnata: *Le Politique et la liberté*. Car enfin, c'est bien là le problème: comment amener les hommes à établir une corrélation entre telle ou telle de leurs conduites politiques et les conséquences plus ou moins fâcheuses qui en résultent ?

Je songeais à Montesquieu, à son *Esprit des lois* à cette célèbre règle qu'il énonce: pour que la plus grande liberté possible règne dans une société, et la plus grande justice, il faut que les «pouvoirs» soient séparés: l'exécutif, le législatif et le judiciaire — règle observée tant bien que mal en Suisse, où un syndic ne peut faire partie du Conseil communal (mais bien du Grand Conseil); un conseiller d'Etat du Grand Conseil (mais bien du Conseil des Etats ou du Conseil national); où un juge ne saurait être député... Mais de nouveaux pouvoirs sont apparus, à côté des trois que distinguait l'auteur des *Lettres persanes*: le pouvoir industriel et bancaire; le pouvoir des médias; le pouvoir militaire... Combien de colonels, qui sont membres de conseils d'administration divers ? Combien d'hommes d'affaires, qui ont leur mot à

dire, et quelquefois prépondérant, dans tel ou tel quotidien ?

A cet égard, j'ai été frappé par ces remarques de Masnata: toute société, quelle qu'elle soit, est basée sur la contrainte, qui prend parfois la forme de la terreur, mais parfois aussi celle du consensus. Or ce consensus repose à son tour sur une certaine idéologie — laquelle est vécue «dans le cadre d'une société qui en conditionne la forme». «On peut donc considérer que si le sacré est constitutif de tout imaginaire social (et il l'est ! ne parle-t-on pas de sol sacré de la patrie ? de respect sacré du drapeau, de la famille ? de vénération des autorités, de l'Etat ?) il s'enracine aussi bien dans le mythe que dans la religion ou l'idéologie.» (p.183).

Trois parties dans ce livre, très riche, mais très «abstrait» (je souhaiterais un glossaire en appendice), peut-être un peu touffu: 1. Principes préliminaires à une réflexion politique; 2. Construire le politique; 3. La liberté et le politique.

Premier chapitre de cette troisième partie, qui m'a tout particulièrement retenu: «De quelques questions particulières».

1. Sur la part inévitable d'illusion dans le social: le sacré et le politique; 2. Des hommes et des femmes (avec cette remarque très fine: «Mais si les femmes sont utilisées comme force de travail, elles restent néanmoins définies par leur sexe. (...) Elles sont Femmes et non femmes»...) A lire et à relire ! ■

ici et là

Conférence publique: **Dépérissement des forêts – Mythe ou réalité.** Une mise au point sur ce thème controversé, par M. P. Mühlemann, membre de la direction du programme de recherche Sanasilva. Le 25 février, à 20.30 heures, à l'hôtel Victoria, av. de la Gare 46, à Lausanne. Organisation: SPE, 6, rue Saint-Ours, 1205 Genève.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb),

Jean-Louis Cornuz, André Gavillet (ag),

Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

L'invité de DP: Jean-Pierre Ghelli

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10 – Télécopie: 021 312 80 40

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

EN BREF

Les propriétaires bernois doivent faire deux déclarations différentes de la valeur locative en cas d'utilisation privée d'immeubles, la déclaration admise par les autorités cantonales pour l'impôt de l'Etat et des communes d'une part et la déclaration imposée par le Département fédéral des finances pour l'impôt fédéral direct.

L'Union nationale des étudiants de Suisse (UNES) prépare le lancement d'une initiative pour fixer un taux plancher pour les bourses d'étude. La statistique des bourses payées en 1989 montre de très grandes différences entre les montants octroyés par les cantons et sur la proportion des bénéficiaires par rapport à la population

du canton. Dans 4 cantons cette proportion est supérieure à 1%: Jura 2,72%, Fribourg 1,19%, Tessin 1,12% et Neuchâtel 1,01%. Au bas de l'échelle Schaffhouse 0,26%, Glaris 0,40%, et Vaud 0,41%. Pour les autres cantons la proportion varie entre 0,5 et 1,0%, dont Genève 0,58% et Valais 0,90%. Par habitant cela représentait 72 fr. 32 dans le Jura (sommet) et 11 fr. 18 à Schaffhouse (plancher).

Le banquier privé zurichois Hans Vontobel, de la banque du même nom, vient de publier des considérations personnelles dans un livre intitulé *Unverbuch* (Pas encore comptabilisé). Il rappelle la célèbre pensée: «Le Suisse se lève tôt mais se réveille tard.» C'est à propos de l'adhésion à la CE.